

Maitrise d'ouvrage

COMMUNE DE CASTELNAU D'ARBIEU	Monsieur Olivier TARBOURIECH	Mairie « Au village » 32500 Castelnau d'Arbieu		
----------------------------------	---------------------------------	--	--	--

Maîtrise d'œuvre

ATELIER BAP Architectes	M. Pellegatta Vincent Me Bablet Bérengère	Lamothe Endo 32 500 FLEURANCE	Vincent : 06 45 46 40 85 Bérengère : 06 07 36 49 96 bap@bap.archi	
----------------------------	--	----------------------------------	--	--

2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU LOT MENUISERIES BOIS INTERIEURES

2.01 Prescriptions générales

Cahier des Charges applicables aux travaux de menuiserie bois (Cahier du C.S.T.B. n° 36.1)

- Suivi du Cahier des Clauses Spéciales (Cahier du C.S.T.B. 36.1)
 - Choix des fenêtres en fonction de leur exposition (Cahier C.S.T.B.
 - Livraison 149 - Cahier 1243 - Mai 1974)
 - Règles de calcul des caractéristiques thermiques des parois de construction des déperditions de base des bâtiments, du coefficient G des logements et autres locaux d'habitation (règles Th) - C.S.T.B. - Février 1975
 - Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions annexes (dites "Règles NV 65") - Edition Décembre 1978
 - Panneaux de façades menuisés: prescriptions applicables aux panneaux utilisés en territoire métropolitain (Cahier du C.S.T.B. - Livraison 49 - Cahier 391 - Avril 1961)
- Normes Françaises P.01 - Dimensions de construction. Normes Françaises P.20 - Généralités menuiseries. Normes Françaises P.23 - Menuiseries Bois. Normes Françaises P.24 - Menuiseries métalliques. Normes Françaises P.26 – Quincaillerie. Normes Françaises P.27 401 - Pièces d'appui et seuils en fonte. Normes Françaises P.85 – Joints
- Les normes et règlements s'entendent en vigueur et complétés d'éventuels additifs modificatifs parus au premier jour du mois d'établissement des prix.

2.02 Définitions des prestations

Dessins et détails d'exécution ou fiches techniques descriptives du fabricant. Fourniture, transport, stockage, mise en oeuvre, la pose, le réglage, les découpes la fixation, tous les matériaux et matériels, éléments constitutifs et ouvrages accessoires nécessaires à l'exécution des travaux conformément aux dispositions du C.C.T.P. La fourniture d'échantillons complets et leur quincaillerie. La réfection ou la réparation des ouvrages défectueux ou détériorés, soit en cours d'exécution, soit à la réception avec toutes les conséquences en découlant. La protection des ouvrages de l'Entreprise et de ceux des autres corps d'état, encours de chantier, pour éviter la dégradation, les tâches dues aux projections de plâtre, ciment, etc. La protection anti-rouille de tous les ouvrages en acier par métallisation, galvanisation à chaud ou par peinture anti-rouille. Le réglage et l'ajustage des menuiseries pour la réception. La mise en jeu pendant la période de garantiE. Le nettoyage en cours et en fin de travaux, l'enlèvement des déchets, gravois, emballages, etc... et tout le matériel utilisé pour la mise en oeuvre des ouvrages.

2.03 Provenance et Qualité des bois

Les bois mis en oeuvre devront satisfaire aux spécifications techniques des normes NF B 50.001 à 50.004, 51.001 à 51.340, 52.001, 53.100 à 53.510, 54.000 à 54.172. Ils devront être conformes aux décisions et recommandations du G.P.E.M

2.04 Conditions de réception

Avant la mise en oeuvre, les essais d'étanchéité à l'air et à l'eau seront réalisés sur un prototype. A la mise en oeuvre, le contrôle permettra de s'assurer que les règles du D.T.U., règles de l'art, règlements et prescriptions en vigueur ont été observées. A la réception, les contrôles porteront sur la bonne exécution et finition des ouvrages. Dans le cas de malfaçons, l'Entrepreneur devra reprendre les ouvrages défectueux ou les corriger si le Maître d'Oeuvre ne juge pas les remplacements nécessaires. L'entrepreneur du présent lot devra fournir les Procès- Verbaux des essais, justifiant de la classe des menuiseries. Ces certificats devront dater de moins de six mois avant la remise des offres.

2.05 Liaison avec le gros-œuvre

Après passation des marchés, l'Entrepreneur du présent lot devra remettre tous les détails de réservations nécessaires au Bureau d'Etudes qui en fera mention dans ses plans. Les tolérances imposées au Gros-Oeuvre seront précisées pour chaque cas; l'Entrepreneur les rappellera obligatoirement sur ses plans. Sur l'ensemble des ouvrages où il devra s'implanter, l'Entrepreneur du présent lot vérifiera lui-même le respect des tolérances imposées au Gros-Oeuvre. L'ensemble des réservations de trous et feuillures dans le béton armé est à la charge du Gros-Oeuvre, à la condition

expresse que l'Entrepreneur du présent lot lui en fasse connaître les caractéristiques dans un délai donné.

2.06 Limite de prestations

L'Entrepreneur du Lot Gros-Oeuvre a, à sa charge, la réservation dans ses ouvrages des percements, trous, trémies, chevêtres, etc.. éventuellement nécessaires à l'Entrepreneur du présent lot, pour autant que les indications correspondantes lui ait été données en temps utile par l'Entrepreneur considéré. Tous les percements complémentaires à effectuer dans le B.A. seront exécutés par l'Entrepreneur de Gros-Oeuvre aux frais de l'entreprise défaillante. L'entrepreneur du lot Gros-Oeuvre a, à sa charge, la pose des pièces à incorporer au coulage et nécessaires à la pose et à l'exécution des ouvrages du présent lot: fourreaux, douilles, taquets, attentes, rails, etc... La fourniture de tous ces éléments est à la charge du présent lot. Les scellements des menuiseries sont à exécuter par l'Entrepreneur du lot Gros-Oeuvre, après que l'Entreprise du présent lot ait effectué elle-même le réglage et un scellement sommaire fixant leurs ouvrages réglés. Sur cloisons sèches intérieures, la pose des huisseries reste à la charge du lot Plâtrerie. Sur cloisons Promonta intérieures, la pose des huisseries reste à la charge du présent Lot. Sur murs de refends, le scellement final et les finitions restent à la charge du présent lot.

2.07 Implantation des ouvrages

L'Entrepreneur du présent lot procédera à l'implantation de ses huisseries suivant le tracé des axes exécutés par le lot Gros-Oeuvre, ou Plâtrerie. Ils seront conjointement responsables des tracés, côtes et implantations.

2.08 Impressions

Sur les menuiseries bois, la couche d'impression sera appliquée par l'Entrepreneur du Lot peinture à la demande de l'Entrepreneur du présent Lot, avant la pose des ouvrages si celles-ci ne sont pas d'origine pré-peintes. Est à la charge du présent lot, le cas échéant, l'application d'une couche d'impression à l'huile de lin sur les parties assemblées des ouvrages non accessibles après coup. Tous les ouvrages métalliques ainsi que toutes les pièces de ferrage, sauf ceux en métaux non oxydables, devront être livrés munis d'une couche primaire de protection contre la corrosion au minium de plomb.

2.09 Réglementation PMR.

Les ouvrages devront être conforme à la réglementation PMR : Poignées, commande, interrupteurs...

2.I DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 Description générale des blocs portes un vantail à âme pleine

Elles seront constituées de la façon suivante et dite à âme pleine: Une ossature en bois dur et cale de renfort au niveau des serrures. Revêtue sur les deux faces par panneaux fibres pré-peintes. Elles auront une épaisseur minimum de 40mm variable suivant degré coupe-feu ou pare-flamme. Elles devront être conformes au règlement de sécurité incendie et avoir reçu l'agrément du C.S.T.B. Les huisseries seront en bois et adaptées au épaisseurs des cloisons définies sur les plans. Elles seront renforcées dans le cas ou elles reçoivent un ferme-porte ou autre contrainte particulière. A l'exception des murs de refend, toutes les huisseries seront à recouvrement et recevront un fond de feuillure pour joint. Dans le cadre d'huisseries pour locaux sanitaires recevant un revêtement de faïence, le recouvrement devra être suffisant afin d'éviter toute baguette couvre-joint. Dans le cas contraire, l'Entreprise devra la fourniture et la pose des dites baguettes. Toutes les huisseries seront adaptées à l'épaisseur des cloisons suivant cotations Plans Architectes.

FERRAGE: 3 à 4 paumelles suivant nature de la porte conformément au degré de coupe-feu.

QUINCAILLERIE: Les garnitures de portes seront en aluminium, en une seule partie, au choix de l'Architecte ou équivalent. Béquilles de 23 de diamètre, longueur 148, forme U et angles arrondis, rosaces assorties. Serrures de 1ère qualité, à mortaiser, ou équivalent sur le vantail. Les canons de sûreté seront de type Européen avec combinaison passe-partout général et passe partiel en parapluie. Le choix final des canons sera déterminé avec les services intéressés. Les jeux de clés seront livrés pour chaque ensemble en trois exemplaires.

BUTOIRS: les seront de type à douille cuivre, bague caoutchouc, fixation par vis tamponnée.

FERME-PORTE. Ils seront hydrauliques, type "Pondestar" Levasseur ou équivalent, de force adaptée et conforme aux natures de portes.

2.2 Dépose et repose de porte existante.

L'entreprise procède au changement de sens d'une porte existante équipée d'un ferme porte.

Compris pose d'un butoir. Peinture hors lot. **Unité 1**

Localisation : Accès salle communale

2.3 Porte à âme pleine coupe feu 1/2 heure

Dimensions: 73/204

Serrure à mortaiser avec canon,

Ensemble béquille double sur rosaces et rosaces entrées de cylindre.

Butoir. Ferme porte. **Unité 1**

Localisation. Local ménage.

2.4 Porte coulissante dans le WC

Compris dépose de la porte existante et

Fourniture et pose d'une porte coulissante. Dimensions: 73/204

Serrure par loquet.

Butoir. **Unité 1**

Localisation. WC conservé.

2.5 Habillage ouverture local ménage

Façon d'un habillage de type moucharabié en bois, fixation sur ossatures bois. Ouvrage démontable

Unité 1

2.6 Habillage zone technique sous terrasse.

Pour dissimuler bouteille de gaz.

Fourniture de cloisonnement de type moucharabié. Composition : Ossatures bois massif sur maçonnerie avec habillage par panneaux moucharabié. Portillon de même modèle avec serrure pour fermeture. 2 parois + 1 porte. Dimensions 1,50 cm x 2,50m. Hauteur 2,20m. **Unité 1**

2.7 Trappe de visite.

Fourniture et pose d'une trappe de visite de sections 60/60. **Unité 1**

2.8 Entrée d'air basse.

Création d'une entrée d'air basse dans la porte de service. Compris grilles à ailettes modulables. Section 40/40 **Unité 1**

2.9 Grille de protection anti-effraction.

Fourniture et pose d'une grille métallique anti-effraction sur la fenêtre existante de la préparation. Dim ouverture 80/60

Quantité 1